

RÉPONSE – R 228 A – 23.05

Réponse définitive du Conseil administratif à la résolution R 228 – 23.03

déposée par Madame Diane GRABER, Messieurs Gilles-Olivier BRON et Rinor METUSHI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE DE LA RIVE DROITE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 7 mars 2023, votre Conseil adoptait la résolution susmentionnée déclarant ceci :

- 1 être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Vernier - Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;
- 2 inciter le Conseil administratif de Vernier à se mettre en relation avec ses homologues des communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel et autre infrastructure génératrice de nuisances supplémentaires qui seraient implantés dans l'une ou l'autre desdites communes ;
- 3 souhaiter que l'ensemble du territoire cantonal soit analysé lors des études d'implémentation de telles infrastructures et pas seulement les communes de la Rive droite ;
- 4 prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil, et d'en donner connaissance pour information à l'ACG.

Le texte voté a été adressé au Conseil d'État, au Grand Conseil, aux communes citées ci-avant, de même qu'à l'Association des communes genevoises.

Nous vous transmettons le courrier de réponse du 6 avril dernier reçu de Monsieur Antonio HODGERS, Conseiller d'État.

La résolution R 228 – 23.03 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 8 mai 2023

Annexe mentionnée





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DT
Case postale 3880
1211 Genève 3

Ville de Vernier
Le Conseil administratif
Rue du Village 9
Case postale 520
1214 Vernier

*N/réf. : AH/SF/PM/FD/dd-cb - Aigle n°1221-2023
Dossier traité par M. Pascal Michel - 022 546 73 86
M. Fabio Dubs - 022 546 73 74*

Genève, le 6 avril 2023

Concerne : Résolution "Pour un développement de la Rive Droite raisonné et raisonnable!"

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre lettre du 13 mars 2023, adressée au Conseil d'Etat, m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Les inquiétudes exprimées dans la cadre de la résolution citée en objet, relatives à la localisation des infrastructures cantonales, ne sont pas nouvelles. Le constat d'un déséquilibre en la matière doit toutefois être nuancé.

De par son histoire, sa situation géographique ou sa topographie, le territoire n'est d'abord pas uniforme. Intégrant ces caractéristiques, les décisions prises quant à son aménagement se sont additionnées au fil du temps, renforçant progressivement certaines spécificités locales. L'ouverture de la rive droite du lac et sa connexion territoriale sur le Plateau suisse a ainsi, par exemple, eu pour conséquence, quasi naturelle, que bon nombre d'infrastructures de transports y ont été implantées prioritairement, apportant d'ailleurs, en leur temps, des avantages indéniables aux communes concernées.

La rive gauche héberge en outre un nombre important d'équipements cantonaux existants ou en projet. Certains d'entre eux font aujourd'hui également l'objet de contestations du fait de leurs nuisances réelles ou supposées, à l'image des établissements pénitentiaires, des aires d'accueil des gens du voyage ou des serres implantées au sein des zones agricoles spéciales.

Au-delà des seuls équipements visés par la résolution, je constate finalement que le développement urbain projeté n'est lui-même pas uniformément réparti sur le territoire cantonal. Trois quart des potentiels de logements identifiés hors Ville de Genève par le plan directeur cantonal pour la période 2015-2030 sont ainsi localisés sur des communes de la rive gauche.

Ces considérations générales étant posées, je n'en demeure pas moins particulièrement sensible à la résolution votée par votre conseil, dans la mesure où elle traduit des doutes sur les équilibres territoriaux au sein de notre canton. Il s'agit d'une problématique à ne pas négliger, dans un contexte où notre territoire est simultanément confronté à un développement soutenu et à des défis sans précédent. Ces évolutions nécessitent de nouveaux équipements et infrastructures publics, qui sont souvent, il faut le reconnaître, non exempts de nuisances et peuvent impacter la qualité de vie de nos citoyens.

Je vous informe à cet égard que cette thématique de l'équité territoriale sera dès lors dûment traitée dans le cadre de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), aujourd'hui à l'étude. Initiée par le Canton de Genève, la Région de Nyon et le Pôle métropolitain du Genevois français, je me permets de vous rappeler que cette démarche, qui constituera la base sur laquelle le prochain plan directeur cantonal sera élaboré, associe largement les communes.

Pour répondre plus précisément aux invites de la résolution, je vous rappelle que le Conseil d'Etat a adopté, le 8 novembre dernier, le règlement sur les évaluations environnementales (REE) qui assujettit les équipements ayant des incidences notables sur l'environnement à des études environnementales stratégiques (EES). Ces études ont notamment pour but d'objectiver les raisons conduisant les autorités à retenir un site plutôt qu'un autre pour une infrastructure donnée, en comparant différentes localisations possibles sur l'ensemble du territoire cantonal et selon différents critères.

Les équipes de l'office de l'urbanisme sont par ailleurs à disposition pour fournir à vos autorités la listes des projets d'infrastructures cantonales envisagées sur les territoires des communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, Vernier, Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin, Céligny et du Grand-Saconnex.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, mes salutations distinguées.


Antonio Hodggers